



Collecte du Jeûne

Changement de système

L'action « Notre Jeûne fédéral » n'étant plus poursuivie dès 2011, le Conseil synodal a décidé de céder dorénavant la collecte générale du Jeûne fédéral (habituellement le 3^{ème} dimanche de septembre) qui est obligatoire pour les paroisses, à Pain Pour le Prochain, sans attribution à un projet spécifique.

Le moment venu, Pain Pour le Prochain mettra du matériel d'information à disposition des paroisses qui pourront le télécharger sous www.ppp.ch.

A propos des cultes œcuméniques du Jeûne fédéral

A l'occasion du Jeûne fédéral, plusieurs paroisses célèbrent des cultes œcuméniques. Les Communautés participantes décident de la répartition des collectes, mais la part des paroisses réformées revient en tous les cas à Pain pour le Prochain (cf. Circulaire 5/6 2011). Merci de verser l'argent aux Eglises réformées Berne-Jura-Soleure.

Si aucune célébration œcuménique n'a lieu à l'occasion du Jeûne fédéral, la totalité de l'argent récolté au culte réformé doit être versée aux Eglises Berne-Jura-Soleure, étant donné que la collecte du Jeûne fédéral fait partie des collectes obligatoires.